



DÉPARTEMENT DES ALPES - MARITIMES

Direction Générale  
des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale  
Section aménagement et logement

**Madame Anne-Marie CURTI**

Maire de Castellar

Mairie

1, Place Georges Clémenceau

06500 CASTELLAR

Nice, le **19 JAN. 2024**


Madame la Maire,

Par courrier reçu le 4 décembre 2023, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Castellar approuvé le 2 février 2018.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'évolution du PLU (article L.153-40 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable et sollicite la création d'une zone NE sur les parcelles cadastrées section B n°1209, 1212, 1213, 1024 et 1025 et la modification du règlement pour y autoriser la sous-destination « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées » afin de permettre le réaménagement et l'extension du centre d'exploitation routier.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma parfaite considération.



Christelle BIZET

Directrice de l'attractivité territoriale